

Réunion des contingents de niveaux 2011/2012 L'intervention de la CGT contrarie les plans de la Direction SNCF !

L'exercice de notations 2011 est éloquent des ambitions poursuivies par la Direction de la SNCF visant à abaisser les conditions sociales des cheminots.

Aux incessantes restructurations et réorganisations menées à marche forcée sous le seul angle de la rentabilité financière, dégradant les conditions de vie et de travail des cheminots, abaissant le niveau de sécurité, désorganisant la production et diminuant la qualité du Service Public, la Direction SNCF fait aussi le choix de s'attaquer au statut des cheminots.

Alors que l'exercice de notation 2011, particulièrement controversé, suscite inquiétudes et colère chez les cheminots, la Fédération CGT des cheminots a déposé, vendredi 28 janvier dernier, une Demande de Concertation Immédiate sur ce sujet auprès de la Direction de l'Entreprise, afin de porter un certain nombre d'exigences.

✗ **Tout d'abord, la CGT a condamné la velléité de la Direction d'un report des commissions de notations initialement prévues courant février/mars 2011.**

Les restructurations et réorganisations dont les cheminots et la CGT n'étaient pas demandeurs et les élections professionnelles du 24 mars prochain, ne sauraient justifier un report de l'exercice de notations 2011.

Et ceci d'autant plus que les dispositions statutaires du chapitre 7 et le RH 043 sur les délais de prévenance pour cessation de fonction seraient largement remises en cause par cette décision.

La question du redressement des indemnités hiérarchisées reste posée, car il n'est pas prévu dans l'entreprise de rappel sur les EVS.

La CGT a demandé le maintien des notations 2011 aux dates prévues statutairement.

La Direction a annoncé son incapacité technique à tenir les délais mais elle s'est engagée sur des dates de commissions n'excédant pas le mois de mai. De plus, une lettre de cadrage officielle actera le redressement de l'ensemble des EVS et la possibilité exceptionnelle de réduire le délai de prévenance pour un départ en retraite.

✗ En second lieu, la CGT a dénoncé le cadrage de la Direction contenu dans la note salariale 2011 à l'attention des notateurs.

Aborder le déroulement de carrière sous le seul angle de la maîtrise financière de la masse salariale est particulièrement inacceptable.

De plus, à la lecture de la note salariale, la CGT a condamné, au-delà de l'objectif assigné, le nombre de « règles et bonnes pratiques » prescrites dans ce document qui ne respectent pas le statut.

Par exemple : « *ne pas promouvoir un attaché dans les 3 ans qui suivent sa date de détachement* » ou « *classer en PR en priorité les agents qui auraient une notation au niveau ou en qualification dans les 2-3 ans à venir* » sont des préconisations, des mesures non statutaires, comme celle demandant qu'un agent ne bénéficie pas de notation deux années consécutives.

Par conséquent, la CGT a demandé instamment que soit retiré officiellement l'ensemble de ces prescriptions.

La Direction, gênée, a souligné que seul le respect du Statut devait être la règle. La CGT appelle les délégués de commissions à la plus grande vigilance.

✗ Enfin, la DCI déposée par la CGT porte l'exigence de réponse de la Direction à des revendications connues, permettant d'améliorer significativement le déroulement de carrière des cheminots :

- Un exercice de notations au 1^e janvier de chaque année ;
- La création d'une véritable position D2-19 ;
- Ramener la clause d'automatisme à 7 ans pour passer du 1^e au 2^e niveau dans toutes les qualifications et du 2^e au 3^e niveau pour les qualifications TB ;
- La réduction de mesures exceptionnelles pour faire face aux conséquences de la suppression de la « retraite couperet » ;
- L'instauration des promotions supplémentaires de manière significative pour abaisser les délais de séjours et de passages ;
- L'attribution de contingents supplémentaires pour les ASCT, afin de régler la situation des agents sur B1 suite au principe de recrutement ATTOP ;
- Instaurer un départ en retraite au minimum à la position E20 pour tous les agents situés sur la qualification E ;
- Porter le contingent de passage annuel entre positions à 30 % et porter le contingent prioritaire à 50 % pour les Maîtrises et Cadres,...

EMPLOI : URGENCE !

Par la suite, lors de la réunion du 2 février 2011, et avant d'engager la discussion et la négociation sur les contingents de niveaux, la CGT est intervenue sur la situation particulièrement alarmante des effectifs dans l'entreprise.

La situation de l'emploi éclaire sur la vraie nature des politiques poursuivies et l'art du bidouillage de l'entreprise ne cache plus la saignée irresponsable des effectifs à la SNCF.

Avec un effectif réel de 146 442 cheminots au cadre permanent au 14 janvier 2011, la Direction SNCF et le Gouvernement ont supprimé 3 730 emplois à statut en 2010, ce qui porte la note, excusez-moi du peu, à 26 458 suppressions d'effectif en 9 ans ! Et quel aurait été le résultat sans l'action de grève du mois d'avril 2010, sous la seule impulsion de la CGT ?

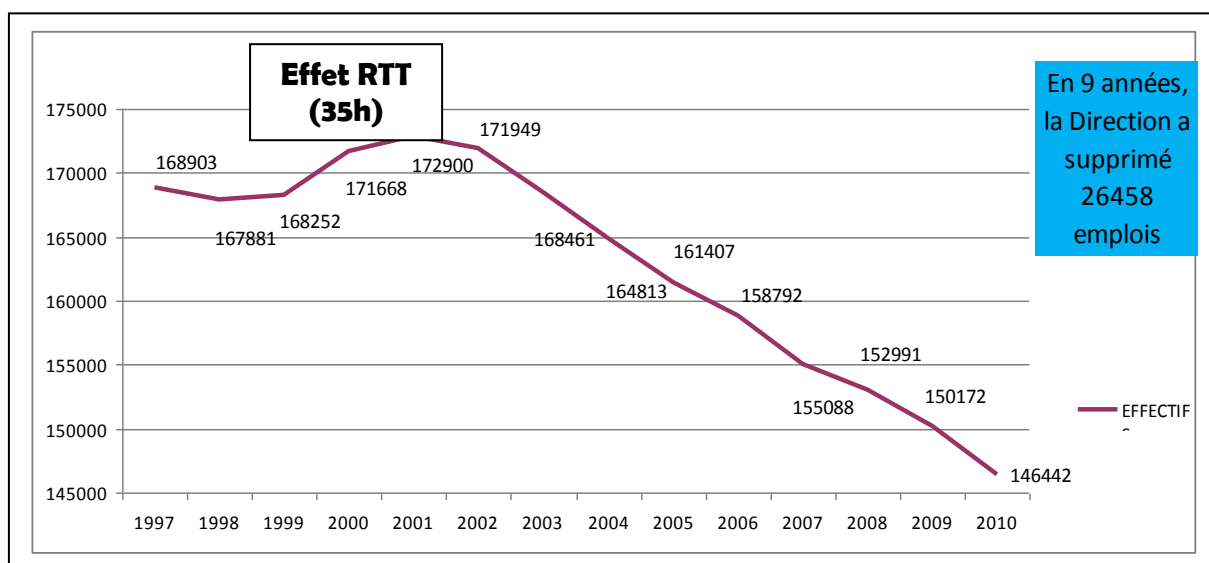
La lecture du budget 2011 annonce clairement la poursuite de cette stratégie, qui pourrait se traduire par un effectif fin 2011 sous les 145 000 cheminots.

La CGT a réaffirmé que nous étions face à un véritable plan social qui fait de la SNCF l'entreprise la plus contributrice au chômage de masse, qui touche près de 10 % de la population française, dont majoritairement des jeunes.

Cette situation est d'autant plus inacceptable au regard des besoins de transport, de développement du Service Public et de la remise à niveau du réseau ferroviaire.

Les cheminots, par la détérioration de leurs conditions de vie et de travail, et les usagers, par la baisse de la qualité du service, en seront les victimes.

Evolution des effectifs



Contingents changement de niveaux 2011

	réalisations 2010	1ères propositions	Après 1ère négociation	2 ^e négociation reconduction mesures retraite	total
B ₁ -> B ₂	775	540	627	32	659
C ₁ -> C ₂	2483	2020	2046	120	2166
D ₁ -> D ₂	1673	1455	1485	84	1569
E ₁ -> E ₂	1275	1111	1111	60	1171
F ₁ -> F ₂	601	547	582	32	614
G ₁ -> G ₂	283	262	281	16	297
H ₁ -> H ₂	262	241	256	16	272
TA ₁	125	89	102	8	110
TB ₂	670	485	560	32	592
TOTAL	8147	6750	7050	400	7450

+ 700 par l'intervention de la CGT

Au final, la Direction, sous couvert de baisse des effectifs (-4.1% sur le niveau 1) diminue le nombre de contingents de niveaux de -550 par rapport à 2010, soit -6.8 %.

Sans l'intervention de la CGT, cette diminution aurait été de 15 % !

A noter que grâce à la seule intervention de la CGT, un contingent de +35 niveaux B1 sur B2 a été gagné pour les ASCT, afin de compenser le recrutement fait uniquement par ATTOP ne permettant pas au B1 actuels de dérouler !

POUR AUTANT, CE LOT DE MESURES NE REPOND PAS AUX LEGITIMES EXIGENCES DES CHEMINOTS !

Il faut obtenir des mesures supplémentaires afin d'améliorer le déroulement de carrière, la reconnaissance et le paiement des qualifications.

C'est pourquoi, nous devons, à tous les niveaux, interpeller la Direction de l'entreprise afin que le nombre de promotions soit revu à la hausse.

Enfin, malgré notre insistance, la Direction a refusé de nous communiquer les contingents de qualifications.

En ce sens, la Fédération CGT appelle les cheminots à intervenir auprès des Directions régionales et locales avec les syndicats CGT pour gagner sur nos revendications.

**Le 24 mars, encore plus forts,
Je vote CGT !**

